

Congrès annuel de la FNPF 2023 : Politique de l'eau, poissons migrateurs et gestion du cormoran au cœur des préoccupations.

Le lundi 19 juin, les élus des structures associatives de pêche de loisir ont défendu leurs attentes avec conviction.

Le congrès annuel de la Fédération nationale de la pêche en France s'est tenu en présence de **Claude Roustan**, président de la FNPF, **Bérangère Couillard**, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, **Daniel Labaronne**, président du Groupe d'études « Chasse et Pêche » à l'Assemblée nationale, **Pierre Cazeneuve**, député des Hauts-de-Seine, rapporteur de la loi ENR, **Jean-Pierre Decool**, membre du groupe d'études « Chasse-Pêche » au Sénat, **Guillaume Choisy**, directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, **Olivier Thibault**, directeur général de l'Office français de la biodiversité et **Thierry Guimbaud**, directeur général de Voies navigables de France.

Ce rendez-vous annuel d'envergure a permis d'aborder les préoccupations capitales pour les pêcheurs et leur réseau associatif, que ce soit en matière de loisir mais aussi de protection des milieux aquatiques.

Un nouveau cadre pour protéger la ressource en eau ?

Dans un contexte de sécheresse installée et suite à l'annonce du Plan Eau par le président de la République le 30 mars dernier, les différents intervenants ont partagé leurs visions pour bâtir une gestion plus sobre, plus équilibrée et collective de la ressource essentielle.

Si **Claude Roustan** a reconnu l'utilité du plan, il a rappelé qu'« *Il ne suffira pas à ancrer la France dans les changements globaux qui s'annoncent (...) La rareté de l'eau doit nous inciter à prévenir la « guerre de l'eau » et c'est au parlement que revient cette mission en donnant au gouvernement des outils pour mieux encadrer l'usage, prioriser, organiser la sobriété...* »

Il a ajouté que l'exécutif sera bientôt dans **l'absolue nécessité de statuer sur des sujets difficiles en lien avec la baisse des dits des cours d'eau.**

Afin d'apporter la connaissance nécessaire à la prise de décisions, Claude Roustan a proposé à la ministre la mise en place par le réseau associatif de pêche **d'un observatoire des milieux naturels**. Cet observatoire permettrait notamment d'assurer un suivi des écoulements, de la thermie, de la biodiversité et pourquoï pas des aspects sanitaires...



Enfin, le président de la FNPF a conclu avec sa profonde conviction que la thématique de l'Eau, à la confluence de nombreuses autres politiques, nécessite **son propre ministère**, réitérant l'une des revendications de la campagne engagée de la FNPF *Sauvons nos Rivières*.

Bérangère Couillard a quant à elle encouragé le réseau associatif pêche à poursuivre son implication active en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, en insistant sur son « *rôle précieux en tant que porte-parole de la vie aquatique* ».

La secrétaire d'Etat a aussi annoncé un effort financier inédit : « *les moyens des agences de l'eau augmenteront de 475 millions d'euros par an, soit 20% de plus pour assurer la mise en place du plan* ».

Etat d'alerte pour les poissons migrateurs

Le président de la FNPF est revenu sur la situation très délicate de ces espèces en raison notamment de la rupture trop fréquente de la continuité écologique des cours d'eau.

La situation du saumon est très préoccupante, justifiant un plan national vigoureux.

La secrétaire d'Etat a répondu en annonçant « *des avancées concrètes pour les milieux aquatiques* » dans le cadre de la **Stratégie nationale de la biodiversité**, avec des mesures de restauration sur 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030, ainsi qu'un projet d'augmentation des aires éducatives à destination du public scolaire et la volonté de développer des aires éducatives fluviales : « *J'ai besoin de vous pour accompagner la dynamique que nous lançons autour de ce beau projet* ».

Non à la prolifération du cormoran au détriment du peuplement piscicole

Claude Roustan a conclu par un dossier générant des attentes fortes du réseau associatif de pêche de loisir : l'arrêt des autorisations de tirs de cormorans annoncé en 2022, rappelant le travail « *d'arrache pieds, de part et d'autre, pour que le peuplement piscicole ne soit pas la victime de cette décision. Nous ne nous battons pas contre le cormoran. Nous nous battons pour préserver une biodiversité aquatique fragile.* »

La ministre a salué la mise place par ses services et la FNPF d'un protocole robuste, validé et notifié en février et proposé de refaire un point sur ce dossier dès l'automne :

« *J'ai mobilisé les préfets, l'OFB et la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, et j'ai réservé les financements nécessaires. L'Etat sera à vos côtés(...) Je connais votre impatience, et je souhaite réaffirmer devant vous ma volonté d'avancer sur ce sujet* ».

Le congrès 2023 de la FNPF a une nouvelle fois prouvé l'action essentielle et l'influence du monde de la pêche de loisir dans la protection des milieux aquatiques pour lesquels ses 1,5 million de pratiquants sont autant de sentinelles de terrain au quotidien.

Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 600 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège !
